PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

LA CRISE DE L'UNIVERSITÉ EN AFRIQUE : DIAGNOSTIC ET ÉLÉMENTS DE STRATÉGIES TRANSVERSALES

Volume XII – Numéro 22 - Bouaké, les 09, 10 et 11 Juin 2022 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85
(+225) 01 03 47 11 75
(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : https://www.perspectivesphilosophiques.net

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA**.**
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANOH, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr. Kouassi Marcelin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal **PALÉ-KOUTOUAN**, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS EN PLÉNIÈRE.....1

I. ALLOCUTIONS.....1

Allocution du Président du comité d'organisation.....2

Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....6

Allocution du Directeur de l'UFR-CMS.....9

Allocution du Président de l'Université Alassane OUATTARA.....12

Allocution du Maire de Bouaké.....15

Allocution du Ministre de la Promotion de la bonne Gouvernance et de la lutte contre la Corruption, Parrain du Colloque.....17

Allocution du Président du Conseil Économique Social Environnemental et Culturel, Patron du colloque.....19

Allocution de clôture du Président émérite de l'Université Alassane Ouattara, Président de la Chaire UNESCO de Bioéthique de l'UAO.....21

Rapport de synthèse.....24

Recommandations.....31

II. COMMUNICATIONS EN PLÉNIÈRE.....33

« Vrai et faux pluralisme ». Les universités dans l'ordre mondial contemporain,
Ernst Wolff.....35

Notre devoir et notre foi au caractère universel de l'Université,
Thiémélé L. Ramsès BOA.....51

DEUXIÈME PARTIE : AXES DE RÉFLEXION ET ATELIERS.....63

PREMIER AXE : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS...65

Mauvaise gouvernance endémique des États africains : approche synoptique des universités en déconstruction,
Kobenan Maxime KOUMAN.....67

L'essence de l'université chez Heidegger : la *Lehrerschaft* face aux défis de la *Führerschaft*, cas de l'Afrique,
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....85

La gouvernance universitaire à l'épreuve de la discipline sur le campus au Cameroun,
Saidou ABOUBAKAR.....101

Gouvernance et financement des universités de la zone UEMOA,
Kadiatou SANOGO N'DOURE 119

Fondements et typologie caractéristique de la crise de l'université en Afrique : cas de l'université gabonaise,
Georges MOUSSAVOU.....135

Projets d'école et l'autonomie des universités au Togo,
Ati-Mola TCHASSAMA.....149

La communication interne de l'UFR/LAC de l'université Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso,
1. Marcel BAGARE 2. Dognon Lucien BATCHO 3. Salif ZONGO.....165

DEUXIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET QUESTION DU GENRE.....185

Femmes et carrières à l'épreuve de la disparité fondée sur le sexe au sein de l'université de N'Djamena,
1. Dieudonné VAÏDJIKÉ 2. Alexis NGARMBATEDJIMAL 3. François NDILBÉ MBAÏNGUEM.....187

Genre et harcèlement sexuel en milieu universitaire : le cas des étudiantes des universités de Côte d'Ivoire,
Lou Gobou Bien-aimée GOHI.....203

TROISIÈME AXE : FORMATION ET EMPLOYABILITÉ DES ÉTUDIANTS.....217

La dialectique de la formation et de l'emploi : l'université à l'épreuve du devenir,
Akpolê Koffi Daniel YAO.....219

Penser la crise des universités africaines comme une crise de la langue de la formation scientifique,
Tohotanga COULIBALY.....233

La philosophie de l'entrepreneuriat : une implication socio-économique de l'allégorie de la caverne chez Platon,
Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ.....247

Formation et employabilité des étudiants africains, quelle approche philosophique ?,
Aikpa Benjamin DIOMAND.....263

La question de la réforme et la révolution dans l'université en Afrique à la lumière de la pensée de Paul RICŒUR,
Oi Kacou Vincent Davy KACOU.....283

L'employabilité des diplômés en SHS au Mali : des dynamiques contradictoires aux origines de la crise de l'université,
Sambou DIABY.....299

Les universités africaines : entre professionnalisation manquée des enseignements et prolifération des instituts privés d'enseignement supérieur douteux,
Théodore TEMWA.....315

Crise de l'université camerounaise comme crise des sciences sociales : entre théorisation et professionnalisation des enseignements,
Lydie Christiane AZAB à BOTO.....333

De la mission nouvelle des universités africaines : pour une politique d'employabilité des jeunes,
Miesso ABALO.....351

Formations et risques de chômage des étudiants au Gabon : quelle représentation sociale ?,
Parfait MIHINDOUBOUSSOUGOU.....365

QUATRIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET CULTURE DE L'EXCELLENCE.....383

De la promotion de l'éducation positive pour une université plus créative,
Hyacinthe Aboa ACHI.....385

La refondation de l'université africaine comme institution méritocratique : un impératif catégorique dans la quête de l'excellence,
Franck KOUADIO.....399

Culture organisationnelle et excellence à l'Institut Supérieur du Génie Électrique du Burkina Faso (ISGE-BF)
Marcel ZERBO.....419

Le finalisme aristotélicien : une invitation à l'excellence pour nos universités africaines,
Arnaud-Olivier GNAHOUA.....435

De la culture de l'excellence dans l'espace universitaire africain : réflexion à partir de la pensée de Njoh-Mouelle Ébénézer,
Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ.....447

Une auratisation de l'environnement académique peut-elle sauver l'université de la grisaille ?,
Masséké OPONOU.....463

Conditions pour un excellent enseignement à l'université,
Niali Armand-Privat PILLAH.....477

CINQUIÈME AXE : SYNDICALISME, POLITIQUE ET VIOLENCE À L'UNIVERSITÉ.....497

La fin et les moyens : conséquences de l'auto-justification de la violence politique et syndicale dans les universités ivoiriennes,
Youldé Stéphane DAHÉ.....499

La démocratisation des libertés chez Marx : une propédeutique à la pacification de l'espace universitaire ivoirien,
Jean-Joel BAHI.....515

Les universités ivoiriennes à l'épreuve de la violence des syndicats estudiantins,
1. Koffi Décaird KOUADIO 2. Alice KOUAKOU.....531

Le paradigme esthético-éducatif aristotélicien et schillérien face à la problématique de la violence dans l'espace universitaire ivoirien,
Koudou François OZOUKOU.....545

La FESCI, ce boulet que porte l'université ivoirienne dans un élan de servitude volontaire,
Bledé SAKALOU.....557

Violences en milieux universitaires : déterminisme et normativité d'un phénomène pernicieux en Côte d'Ivoire,
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON.....575

Les enjeux de l'art technologique dans les crises universitaires ivoiriennes à partir de la pensée de Walter BENJAMIN,
Barthelemy Brou KOFFI.....589

Violences estudiantines syndicales en Côte d'Ivoire : entre revendications légitimes et délinquance,
Kouassi Marcelin AGBRA.....605

Les relations conflictuelles entre les syndicats et l'administration gabonaise. Cas du SNEC de 1991 à 2020,
1. Lucien MANOKOU 2. Nathalie EBANETH.....621

SIXIÈME AXE : RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ACADÉMIQUES DES UNIVERSITAIRES.....637

Décolonisation de la pensée : exigence de qualité académique,
Mafa Georges ASSEU.....639

Du modèle anthropologique canguilheméen : une thérapie à la crise de l'université en Afrique
Florence BOTTI.....655

Le savoir ou la politique : la mission des universitaires africains en question,
Dotsè Charles-Grégoire ALOSSE.....667

L'enseignement philosophique : un modèle d'étude exégétique pour une université en crise,
Chantal PALÉ-KOUTOUAN.....683

L'enseignement dialectique platonicien : un guide d'éducation pour l'excellence universitaire,
Ange Allassane KONÉ.....699

Autodétermination des peuples et censure : la fonction de l'université selon Kant,
Amidou KONÉ.....715

Éthique de la discussion et crise de l'université en Afrique,
Cyrille SEMDE.....731

SEPTIÈME AXE : INFRASTRUCTURES, TICE ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE.....745

TICE, déconstruction ou reconstruction technoscientifique de la crise des universités en Afrique subsaharienne ?,
Kouadio Victorien EKPO.....747

Le rôle de l'insuffisance des infrastructures dans la crise universitaire au Niger,
Abdou KAILOU DJIBO.....761

Problèmes de logements d'étudiants et crises académiques à l'université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo,
1. Djibril KONATÉ 2. Foussata DAGNOGO.....783

HUITIÈME AXE : LIBERTÉS ET FRANCHISES UNIVERSITAIRES...797

Ontologie augustinienne et résolution des crises universitaires,
N'gouan Yah Pauline ANGORA épse ASSAMOI.....799

NEUVIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS...811

La vocation de l'université en Afrique à la lumière du *Conflit des facultés* d'Emmanuel Kant,
Éric Inespéré KOFFI.....813

De la décadence éthico-religieuse à la déconfiture institutionnelle des universités en Afrique : une analyse prospective,
Kouassi Honoré ELLA.....829

Communication de crise et crises de fonctionnement dans les universités subsahariennes,
Faloukou DOSSO.....847

Sociétés en crise et crise de l'université en Afrique : la culture comme recours dans la perspective de Paulin HOUNTONDJI,
Kouamé Hyacinthe KOUAKOU.....863

La crise des universités africaines : le péril de l'éducation parentale,
Aya Anne-Marie KOUAKOU.....879

Fondements et enjeux de la crise de l'université publique en Afrique noire : quels repères pour en sortir ?,
Bilakani TONYEME.....895

Université et culture des valeurs morales chez les étudiants au Burkina Faso,
Bawala Léopold BADOLO.....911

Universités, enseignants-chercheurs : objectifs et implications socio-politiques en Afrique,
Cyrille MICKALA.....927

Les universités dans le développement des sociétés africaines,
Adjoua Marie Jeanne KONAN.....949

Le conservatisme platonicien, un possible remède à la crise de l'université,
Amed Karamoko SANOGO.....963

Crise des universités africaines comme crise de la rationalité,
Roland TECHOU.....979

L'engagement des universitaires face aux réalités sociales chez Marcuse,
Amara SALIFOU.....995

Crise universitaire et défis éducationnels à partir de la pensée de Hobbes,
Amenan Madeleine Épouse Ekra KOUASSI.....1011

Crise universitaire : impératif éthique bergsonien de libération de l'intellect,
Amani Albert NIANGUI.....1025

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

VIOLENCES ESTUDIANTINES SYNDICALES EN CÔTE D'IVOIRE : ENTRE REVENDICATIONS LÉGITIMES ET DÉLINQUANCE

Kouassi Marcelin AGBRA
Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)
agbrakouassimarcelin@gmail.com

Résumé :

Depuis les années 90, les universités ivoiriennes traversent une crise multiforme dont la violence est l'une des manifestations les plus importantes. Cette violence qui perdure s'explique par le contexte socio-politique et par la crise des valeurs. La présente étude qui veut proposer des solutions à cette crise s'organise autour de la question suivante : est-il possible de ramener la paix et la sécurité dans l'espace universitaire ? L'hypothèse esquissée ici est que la paix peut revenir dans l'espace universitaire à condition que le couple autorité/sanction soit imposé de façon efficiente. Nous nous appuierons pour ce faire sur une démarche à la fois critique et analytique.

Mots clés : Autorité, Crise, Éducation, Politique, Sanction, Université, Violence.

Abstract:

Since 1990s, Ivorian universities have been going through a multifaceted crisis, of which violence is one of the most important manifestations. The continuing violence is explained by the socio-political context and by the crisis of values. This studies which aims to propose solutions to this crisis is organized around the following question: is it possible to bring peace et security to the university space? The hypothesis outlined here is that peace can return to the university space provided that the authority/sanction couple is imposed efficiently. To do this we will rely on an approach that is both critical and analytical.

Keywords : Authority, Crisis, Education, Polotics, Sanction, University, Violence.

Introduction

Les universités ivoiriennes ont en leurs seins plusieurs types d'associations estudiantines. Il s'y trouve des associations à caractères religieux, politiques ou des associations de défense des droits des étudiants appelés syndicats. Toutes ces associations se disputent l'espace universitaire et entretiennent parfois des rapports de rivalité : il s'agit surtout de celles qui revendiquent le monopole de la défense des droits des étudiants. On peut citer la FESCI[1] et le CEECI[2]. Ces associations doivent leur existence au manque d'infrastructures dans les universités publiques. Elles se créent pour servir de porte-parole de la population estudiantine. Ce sont elles qui portent devant les autorités universitaires et étatiques, les plateformes revendicatives des étudiants afin que leurs conditions d'étude soient améliorées. Cependant, elles n'hésitent pas à utiliser la violence comme moyen de revendication ou comme moyen pour asseoir leur hégémonie sur l'espace universitaire. Ainsi, certains enseignants ou étudiants sont brutalisés ou molestés par des étudiants grévistes parfois à l'aide d'armes blanches. Les pratiques militaro-guerrières de ces associations contrastent avec le milieu universitaire où est recherchée l'excellence intellectuelle et morale. On peut alors se demander : doit-on légitimer ou ériger la violence comme mode d'expression dans l'espace universitaire ? Dans quel contexte la violence s'est-elle installée à l'université ? Pour pacifier l'espace universitaire, ne faut-il pas recourir à un dosage mesuré de la persuasion et de la sanction ? C'est à ces interrogations cruciales que tente de répondre cet article. En s'appuyant sur une méthode analytique, il veut montrer que l'université en tant que temple du savoir, ne saurait s'accommoder de pratiques violentes et barbares. Ainsi, pour juguler la violence sur l'espace universitaire, il faut renforcer l'éducation et les pratiques punitives. Notre démarche est constituée par deux étapes : nous décrypterons d'abord le contexte et les origines de la violence estudiantine, et ensuite nous proposerons des solutions pour pacifier l'espace universitaire.

---

[1] Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire.
[2] Comité des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire.

1. Contexte et origine de l'exercice de la violence estudiantine

1.1. Monolithisme syndical et multipartisme politique : le paradoxe

Historiquement, l'existence des associations estudiantines n'est pas liée au multipartisme en Côte d'Ivoire. Bien avant le retour au multipartisme, existaient dans ce pays d'Afrique de l'ouest, des associations estudiantines et scolaires dont la plus connue étaient le MEECI (Mouvement des Élèves et Étudiants de Côte d'Ivoire). Tous les élèves et étudiants y étaient membres avec ou sans leur consentement. Quand ils bénéficiaient d'une bourse d'étude, il leur était prélevé la somme de deux cent francs CFA comme cotisation pour la carte de membre : c'est la logique du parti unique. Mais certains ivoiriens militants ou sympathisants des partis politiques officieux ont réclamé parfois de manière violente le multipartisme. Exaspérés par les errements du parti unique, ils ont voulu, par des moyens tantôt pacifiques tantôt violents, obtenir la réinstauration du multipartisme. Ce qui fut fait en 1990. Le retour au multipartisme, en donnant la possibilité aux citoyens de créer des partis politiques, a par la même occasion donné la possibilité aux étudiants de créer plusieurs associations d'élèves et étudiants. En réalité, tous les partis politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition, ont voulu utiliser les étudiants pour être leur porte-voix dans les campus et dans les cités universitaires. Naît alors la lutte violente pour l'occupation de cet espace : l'exemple le plus connu est l'assassinat de l'étudiant Thiery Zebié accusé de « rouler » pour le PDCI RDA, parti au pouvoir. D. L. Fié (2003, p. 342) écrit à ce propos : « L'université qui est le lieu de formation de l'élite s'est transformée en un champ de bataille où la violence chaotique est devenue le quotidien des étudiants ». Cela apparaît comme un paradoxe. Comment l'université, temple du savoir, peut-elle substituer au débat intellectuel la violence verbale et physique ? Comment l'université, espace de la contradiction, peut-elle substituer à la divergence, la pensée unique ? La vérité n'est-elle pas fille de la contradiction ?

À la vérité, la violence estudiantine est née du monolithisme engendré par le multipartisme : c'est bien là un paradoxe. Car la multiplication des partis politiques devrait être compatible à la multiplication des associations

d'étudiants. Et ce, d'autant plus que les universitaires devraient être les premiers à comprendre la multiplicité et la divergence des intérêts humains. Mais c'est l'inféodation du syndicalisme au politique qui a provoqué les rivalités associatives qui ont abouti à la violence sur l'espace universitaire. Les libertés d'association et d'expression autorisées et acceptées dans l'espace politique sont refusées dans l'espace universitaire. Car chaque parti politique voulait avoir le contrôle des mouvements estudiantins. En Côte d'Ivoire, tout le monde sait que la FESCI est proche du FPI de Laurent Gbagbo, c'est un secret de polichinelle. Relevant ce fait, D. L. Fié (2007, p. 75) écrit encore :

> En effet, depuis sa création en mille neuf cent quatre-vingt-dix, qui coïncide avec l'instauration du multipartisme politique en Côte d'Ivoire, la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI), est apparue toujours comme le bras séculier de partis politiques se réclamant de gauche. À dire vrai, depuis ces années dites de multipartisme, il n'est pas rare de voir les militants des partis d'opposition, participer aux meetings de la FESCI, pour disent-ils, soutenir la lutte d'étudiants, lutter pour le bien- être de la gente estudiantine.

Ici apparaît un rapport étroit entre le « syndicalisme » estudiantin et la politique. Les étudiants sont parfois manipulés par des hommes politiques tapis dans l'ombre et qui espèrent tirer des grèves et manifestations des étudiants des bénéfices politiques. Il arrive parfois que des manifestations d'étudiants dégénèrent en marche et violence politique. Alors, surviennent des casses, des actes de vandalisme et des chasse-à-l 'homme entre manifestants et forces de l'ordre. D. L. Fié (2007, p. 76) conclut que « la tactique était d'instaurer un climat de terreur qui pousserait le pouvoir en place à des attitudes aux allures fascistes, en l'entraînant dans une logique de répression qui finirait par soulever contre le gouvernement la colère du peuple ». La collusion entre politique et « syndicalisme » ne tient qu'à un fil.

Les méthodes de ces « syndicats » sont connues : l'intimidation, la torture et parfois l'assassinat. Ce qu'ils redoutent et récusent, c'est la contradiction. Ils réclament pour eux le monopole de la défense des droits des étudiants. Mais ce combat, si noble soit-il, autorise-t-il la violence et la barbarie ? Pourquoi la tolérance, la diversité acceptée en politique et dans les religions n'auraient-elles pas droit de cité dans le milieu universitaire ? Mais avant, tâchons de répondre à cette autre interrogation : pourquoi plusieurs « syndicats » pour les mêmes

étudiants ? La défense des droits des étudiants nécessite-t-elle la création de plusieurs « syndicats » ?

Il apparaît plus facile d'avoir un seul syndicat pour que la défense des droits des étudiants soit efficace. Car moins les « syndicats » sont nombreux plus il y a de la cohérence dans les actions. Tout compte fait, les bénéfices sont partagés par tous. L'idéal serait donc d'avoir une seule association pour la défense des droits des étudiants. Sous cet angle, l'hégémonie de la FESCI n'est pas à blâmer mais plutôt à saluer. C'est ici qu'il faut distinguer les principes syndicaux des principes politiques et religieux. Dans le domaine politique, le multipartisme se justifie par le fait que les intérêts des hommes sont divers et divergents. Il en est de même dans la religion où le principe de base et que le salut est personnel. En revanche, dans le milieu syndical, les intérêts d'une même corporation sont les mêmes. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour refuser l'existence de plusieurs syndicats. La création d'un syndicat découle des libertés d'association et de pensée. Toutefois, les raisons de la violence estudiantine ne sauraient se limiter à la rivalité « syndicale ». La crise des valeurs dans la société ivoirienne peut être explorée comme une autre raison de la violence estudiantine et scolaire.

1.2. Crise des valeurs et violence syndicale

L'une des vérités qui apparaissent comme une lapalissade est la crise des valeurs. Comme le faisait remarquer Rousseau, les sociétés contemporaines sont marquées par cette crise entendue comme une dépravation des mœurs. Sigmund Freud et Hannah Arendt lui emboitent le pas en écrivant respectivement *Le malaise dans la culture* et *La crise de la culture*. Il y a effectivement un malaise lié à une crise des valeurs. La délinquance, la criminalité et la drogue font partie des pratiques de la jeunesse déscolarisée, scolaire ou estudiantine. Les règles élémentaires de vie en société sont foulées au pied par une jeunesse qui n'a que faire de la vertu et de la discipline. Comment expliquer cette dépravation inquiétante des mœurs ?

Les causes principales sont l'évolution de la science et de la technique et la crise de l'éducation : le droit d'ainesse, le respect de la hiérarchie encore moins

celui de l'autorité ne sont plus de mise dans nos sociétés. La vertu est en train de disparaître pour faire place au vice. L'avènement d'Internet et des réseaux sociaux contribue à ce changement négatif. En effet, l'accès facile aux réseaux sociaux par la jeunesse via le téléphone portable et/ou l'ordinateur leur permet d'échapper au contrôle parental pour s'adonner à des vices insoupçonnés. Il découle de cela que les règles de vie ne sont plus l'apanage des parents mais qu'elles sont aussi apprises sur les réseaux sociaux. Que faut-il attendre de toutes ces insanités débitées sur ces réseaux sociaux ? Qu'est-ce qu'un pasteur « marmailleur »[3] peut-il enseigner à la jeunesse ? Rien, si ce n'est la dépravation. Qu'est-ce que la dépravation des mœurs ? Les mœurs désignent les usages et les habitudes de vie d'un groupe social. Elles varient d'un peuple à un autre. La dépravation des mœurs est donc l'abandon des bonnes mœurs au profit des mauvaises. En d'autres mots, les mœurs sont dépravées quand les vices prennent le dessus sur les vertus. Et cela est indéniable dans la société ivoirienne.

La jeunesse ivoirienne a pris le chemin du gain facile. Ce qui a entrainé, par exemple, le phénomène du « broutage »[4]. Ce penchant pour le gain facile a infecté les « syndicats » d'étudiants qui voient dans l'association syndicale un moyen de racket et d'enrichissement. Ainsi, par exemple, sur les campus ivoiriens, les étudiants « syndicalistes » ont pris l'habitude de prélever des montants sur les bourses d'étude de leurs condisciples. Ils s'approprient également les marchés informels sur les espaces universitaires et imposent des taxes aux commerçants qui s'y trouvent dans l'indifférence totale des autorités universitaires. Ces attitudes illégales font de ces « syndicats » d'étudiants, des formes de « mafia » dont la seule arme est la violence. Par conséquent, la naissance d'un nouveau « syndicat » est vue comme une défiance. C'est un « clan » rival qu'il faut neutraliser afin de profiter seul de ce monopole juteux. L'intellectualité qui donne sens à l'université fait place à la « loubardisation ». On entend par ce néologisme l'attitude guerrière qui remplace l'usage de la

[3] Camille Makosso, pasteur ivoirien, actif sur les réseaux sociaux et qui se proclame « chef de la marmaille ».
[4] Il consiste à arnaquer sur internet.

raison pour convaincre par l'usage de la force pour vaincre. Il n'est pas rare de voir sur les campus ivoiriens, des étudiants esquisser des pas de danse guerrière comme si c'était par la force qu'on défendait les droits des étudiants. Ainsi y avaient-ils des groupes spéciaux chargés des expéditions punitives.

À l'attitude oligarchique de ces étudiants, s'ajoute une autre attitude « timarchique » (Platon, 1966, p. 221) selon l'expression platonicienne. La timarchie est le gouvernement de l'honneur. Le gouvernant timarchique aime l'honneur par-dessus tout. L'homme timarchique, au final se reconnait par sa passion de la richesse, l'amour de l'honneur et ses pratiques violentes et guerrières. Cela caractérise bien les responsables syndicaux estudiantins qui se comportent, qui ne vivent pas de peu et qui font de la violence un moyen privilégié de lutte. Il leur arrive parfois de mener des expéditions punitives pour réprimer un groupe rival ou un dirigeant syndical « traitre ». Cette façon rebelle et violente de conduire les associations estudiantines les a amenés à se donner des surnoms (Bogota, Che Guevara). L'amour de l'honneur les a également amenés à se doter d'objets de luxe (voiture) et de gardes rapprochés à l'image des hautes personnalités de l'État ivoirien.

La crise des valeurs a empesté tout l'espace universitaire. Le respect du « maître » n'existe plus parce qu'à plusieurs reprises des enseignants ont été victimes de violences verbales et physiques. Même des syndicats d'enseignants n'hésitent pas à brutaliser leurs collègues et les autorités universitaires pendant des moments de grève. Finalement, l'usage de la violence est devenu une pratique commune sur l'espace universitaire ivoirien. Est-il possible de remédier à cet usage de la violence ? La partie suivante est une tentative pour répondre à cette interrogation.

2. Projet pour la pacification de l'université

La pacification de l'espace universitaire nécessite deux solutions complémentaires : la persuasion et la dissuasion. La persuasion est l'action d'amener quelqu'un à faire quelque chose sans recours à la violence. C'est aussi l'art de convaincre par des moyens pacifiques. Dans le domaine éducatif, l'art de convaincre s'accompagne toujours d'un moyen de dissuasion : la sanction.

2.1. L'éducation par la persuasion

Comment passer de la violence à la paix ? Comment passer du vice à la vertu ? Platon nous donne des pistes à travers sa théorie du philosophe-roi. En effet, le philosophe-roi tout comme l'étudiant qui accède à l'université a passé des épreuves lui permettant d'acquérir une certaine maturité qu'il doit simplement parfaire à l'université. Selon la théorie éducative de Platon, sortir de la caverne n'est qu'une étape vers la connaissance et la vertu. Tout comme le prisonnier qui sort de la caverne, l'étudiant qui sort du secondaire, n'a pas encore fini sa formation intellectuelle et morale. S'il a appris les sciences subalternes dans la première étape, il doit parfaire son éducation par les sciences abstraites qui permettent de connaître le Bien. À l'université, d'une manière générale, on ne se préoccupe pas de l'éducation mais seulement de l'instruction. Il est admis que l'enfant qui accède à l'université a reçu le minimum en matière d'éducation pour pouvoir intégrer la société. Dans ces conditions, comment maintenir le respect et l'autorité sur les campus et les cités universitaires ivoiriennes ? Mieux, comment pacifier et sécuriser l'espace universitaire gangrené par la violence et la délinquance ?

Même si à l'université l'accent n'est pas mis sur l'éducation au sens plein du mot, il est possible d'envisager des solutions alternatives pour une pacification durable de l'espace universitaire : il s'agit principalement de la restauration de l'autorité. Sur les campus universitaires se constate un recul de l'autorité qui donne l'impression aux étudiants que tout leur est permis. Les exemples où des étudiants molestent des enseignants sont nombreux. Des étudiants rançonnent aussi leurs condisciples et se poursuivent avec des armes blanches sans qu'un œil n'ose siller dans le campus. Pour remédier à ce genre de pratiques, il est indispensable de rétablir l'autorité. Qu'est-ce que l'autorité ? Peut-elle être séparée de l'éducation ? De quel pouvoir les autorités académiques disposent-elles pour garantir la sécurité sur les campus ? Nous allons recourir aux termes latins "potestas" pour élucider le statut et la fonction de l'autorité. En effet, la potestas désigne la puissance, le pouvoir détenu par une personnalité. Cette puissance est fondée sur le statut, la fonction ou le grade et reconnue par les autorités universitaires et étatiques en ce qui concerne

la Côte d'Ivoire, par exemple. C'est par ce pouvoir que les autorités peuvent à la fois commander et exiger l'obéissance des étudiants qui peuvent être contraints au besoin. Il leur revient d'utiliser ce pouvoir à bon escient pour établir l'ordre et la sécurité sur les campus. Comment utiliser ce pouvoir à bon escient ? Comment peut-on imposer l'autorité sans violence ?

La réponse est à chercher du côté de la personnalité de l'individu. Pour assouplir l'application de la loi, la « potestas » doit s'accompagner de "l'auctoritas". Ce dernier est la capacité qu'a un individu d'imposer son autorité sans être investi par une instance supérieure : c'est le charisme qui est défini par (Max Weber 1971, p. 249) comme étant « La qualité extraordinaire d'un personnage pour ainsi dit doué de forces ou de caractères surnaturels ou surhumains en dehors de la vie quotidienne inaccessibles au commun des mortels ». Sans ce dernier, l'application stricte, rigoureuse et mécanique de la loi galvaude l'autorité. Le charisme de l'individu conduit à l'obéissance sans contrainte. Il impose le respect sans menace, car comme l'indique l'étymologie du terme auctoritas, c'est l'individu acteur et auteur de l'acte qui lui confère sa valeur. En somme, pour réussir la pacification de l'espace universitaire, les autorités académiques doivent lier la « potestas » à « l'auctoritas ». Pour le dire autrement, elles doivent accorder la puissance légale et le charisme.

L'autorité éducative s'exerce non point pour régenter mais pour guider et éclairer la liberté des apprenants. Hannah Arendt (1972, p. 123) dit à ce sujet : « là où la force est employée l'autorité proprement dite a échoué ». L'exercice de l'autorité est donc incompatible à l'usage de la force. La force dissuade alors que l'autorité persuade. Elle éclaire car à côté de l'instruction que l'université donne, elle prépare le futur citoyen à intégrer la société où l'une des vertus cardinales est la liberté. Par conséquent, loin d'exercer une influence manipulatrice, elle exerce une influence libératrice. Le but de l'autorité éducative est d'amener l'apprenant à faire usage de sa propre raison afin de privilégier le chemin de la paix et de la tolérance. L'élève qui accède à l'université devrait quelques temps après pouvoir se servir « de son propre entendement » comme le disait Kant (2006, p. 13). Il quitte un monde qui est celui de l'école pour entrer dans un univers qui est différent de celui d'où il vient : l'Université. Contrairement au

monde scolaire, celui de l'université est le lieu de l'émancipation. L'étudiant est presqu'un adulte qui doit user de sa propre raison. On sait que l'enfance est synonyme d'innocence, de minorité. L'étudiant, par contre, est majeur et a une responsabilité pénale. Ce statut l'oblige à reconsidérer son rapport à l'autorité qui bénéficie d'un statut légal et légitime. Dans l'*Émile ou de l'éducation*, Rousseau (1966, p. 106-107) écrit : « Le chef-d'œuvre d'une bonne éducation, est de faire un homme raisonnable ». Par conséquent, il faut bannir la violence dans le processus d'éducation. La violence ou les menaces finissent par abrutir l'enfant. De toute façon, la différence d'âge et le niveau d'étude constituent de vrais moyens de persuasion et de dissuasion. Cela suffit pour qu'il sache que l'éducateur est fort et que l'apprenant est faible. Dans ce contexte, l'éducateur, au lieu d'user de violence, doit amener, par un raisonnement logique, l'étudiant à reconnaître et accepter ses erreurs pour ne plus être amené à les commettre. Leur faire admettre la maladresse de leurs actes et les conséquences qui en découlent est une arme plus puissante que la répression. Les conseils suivants de Rousseau leur peuvent être utiles : l'apprenant doit savoir qu'il y a une différence entre « la licence et la liberté », qu'on peut le rendre heureux sans le gâter. C'est pourquoi, il ne faut point l'accoutumer à tout obtenir l'apprenant « qui n'a qu'à vouloir pour tout obtenir se croit le propriétaire de l'univers » (J.-J. Rousseau, 1966, p. 129). L'éducation ne doit pas former des citoyens capricieux mais humbles, modestes et responsables. Elle accomplira alors sa double mission de faire un homme et un citoyen ainsi que le dit Vincent Lemiere (2017, p. 1) : « apprendre peut humaniser l'homme d'un côté et de l'autre côté, lui permettre d'exercer son rôle de citoyen en pleine conscience des responsabilités qui lui sont conférées ». D'ailleurs on ne finit pas d'apprendre. L'éducation est un processus infini qui permet à l'homme de se bonifier et « naître de nouveau à chaque génération et l'éducation est sa sage-femme » (P. Chanial, 2006, p. 205).

2.2. Le sens de la sanction

La Côte d'Ivoire connaît, depuis les années 90, une dégradation lente mais certaine de la vie estudiantine et scolaire. Cette dégradation a continué sans qu'elle n'inquiète personne jusqu'à ce qu'elle débouche sur la violence

meurtrière. La négligence avec laquelle les autorités politiques et administratives ont traité ce problème a fait croire aux étudiants que l'université est un « État » dans l'État. Cette situation a connu son paroxysme avec la crise militaro-politique de 2011 à laquelle les étudiants ont activement pris part. Ainsi, les universités ont vu leurs portes fermées par le pouvoir politique de monsieur Alassane Ouattara pendant deux ans. L'espace universitaire est-il pacifié pour autant ? Les comportements barbares ont-ils été abandonnés par les « syndicats » d'étudiants ? Quelles solutions durables faut-il envisager pour pacifier l'espace universitaire ? Pour réussir ce pari ne faut-il pas adjoindre la sanction à la persuasion ?

Si le but de l'éducation est la formation du citoyen libre et épanoui, alors il appartient aux éducateurs d'insister sur la discipline et le respect de l'autorité. Rousseau donne le chemin à suivre. Pour lui, la sanction consiste à faire sentir à l'enfant les conséquences de son acte. Il y a un lien de causalité entre la faute et la punition. C'est l'autorité éducative qui doit faire comprendre ce lien à l'étudiant. Si la Bible (Romains 6, 23) insiste sur l'idée que « la mort est le salaire du péché », c'est pour montrer aux hommes que le mal est toujours puni. Spirituellement ou socialement, le mal a des conséquences négatives. Le mal est « un élément de destruction sociale » écrit Jean-Marie Guyau (1985, p. 177). C'est d'ailleurs pourquoi, selon Rousseau, la meilleure façon d'éduquer est d'empêcher le mal d'entrer dans le cœur de l'enfant. Toutefois, à l'université, nous n'avons plus affaire à des enfants incapables de faire usage de la raison. C'est au contraire des hommes soumis à l'injonction kantienne de faire usage de leur « propre entendement » (E. Kant, 2006, p. 43). Dès lors, la sanction doit changer de nature, car les étudiants sont capables de raisonner et de comprendre les principes du contrat social. En ce sens, ils doivent comprendre que l'ordre social est régi par des lois issues de la volonté générale et non par des caprices des uns et des autres, d'où cette formule : « N'offrez jamais rien à ses volontés indiscrètes que des obstacles physiques ou des punitions qui naissent des actions mêmes et qu'il se rappelle dans l'occasion ; sans lui défendre de mal faire ; il suffit de l'en empêcher. L'expérience ou l'impuissance doivent seules tenir lieu de loi » (J.-J. Rousseau, 1960, p. 101). Ce passage suggère deux idées. La première est qu'il ne faut jamais céder aux caprices des

apprenants. L'éducateur doit avoir une attitude ferme sans jamais faiblir. La seconde consiste à opposer à ses caprices des obstacles impersonnels. Ces précautions lui permettront de prendre conscience de ses faiblesses afin qu'il adopte des attitudes et habitudes modestes et humbles. Ce faisant, il ne verra point la sanction comme venant de votre volonté mais de ses propres limites. Rousseau (1960, p. 9) recommande donc ceci :

> Ne lui commandez jamais rien, quoi que ce soit au monde, absolument rien. Ne lui laissez pas même percevoir que vous prétendiez avoir aucune autorité sur lui. Qu'il sache seulement qu'il est faible et que vous êtes fort ; que, par son état et le vôtre, il est nécessairement à votre merci ; qu'il le sache, qu'il l'apprenne, qu'il le sente.

Il ajoute : « Ne vous plaignez jamais des incommodités qu'il vous cause, mais faites qu'il le sente le premier » (J.-J. Rousseau, 1960, p. 112).

Cette pédagogie rousseauiste, loin d'être laxiste apparaît comme une manière raisonnable de limiter la violence et la criminalité juvénile. Car les méthodes violentes, au lieu de faire des hommes pacifiques, font plutôt des hommes violents et indisciplinés. L'adolescent qui frappe aux portes de la société, doit être éduqué à être sociable. C'est pourquoi, plutôt que d'avoir peur de ses semblables, il doit s'attacher à eux et craindre les mauvais actes dont les conséquences seraient dommageables pour lui. En définitive, si on évite la violence, il reste une seule voie de pacifier l'université : c'est le dialogue. Il est possible de dialoguer avec les étudiants parce qu'ils ont l'âge de la raison. « Le chef d'œuvre d'une bonne éducation est de faire un homme raisonnable » (J.-J. Rousseau, 1960, p. 107). Le dialogue est la voie de la sagesse car il permet, dans un enchainement logique, de déceler les erreurs pour ne plus y retomber. L'homme est naturellement bon, mais il peut se tromper de bonne foi. Même quand il est trompé, il peut s'en rendre compte par le dialogue pour revenir sur le droit chemin. Mais, contrairement à ce que pense Rousseau, l'homme a un côté barbare que seule la discipline peut étouffer.

Pour Kant, la discipline est l'essence de l'éducation, puisque sans elle, l'homme serait pis qu'un animal sauvage. C'est parce que la destinée de l'homme est la liberté qu'il faut le contraindre, le punir si nécessaire, pour que son destin s'accomplisse. Éduquer c'est ordonner, guider l'enfant qui, laissé à

lui-même ne saurait trouver le chemin de l'autonomie. La finalité de l'éducation n'est rien d'autre que l'autonomie, c'est-à-dire la capacité qu'a tout être humain de se servir de son propre entendement. Au sens kantien, la discipline est nécessaire parce que l'homme n'est pas forcément un être débonnaire. Il ne faut donc pas se voiler la face et se faire des illusions. L'homme ne peut pas être bon de lui-même, il lui faut l'aide de son prochain pour devenir bon et libre. Abondant dans le même sens, Alain soutient que la bonne éducation doit concilier la discipline et la liberté.

> J'ai observé quand j'étais enfant que ceux qui maintenaient l'ordre comme on balaie, comme on range les objets matériels, étaient aussitôt redoutés par cette indifférence qui enlevait tout espoir. Et, sans exception, ceux qui voulaient persuader, écouter, discuter, pardonner enfin aux promesses étaient méprisés, hués, et, chose triste à dire, finalement haïs ; au lieu que les autres, les hommes sans cœur, étaient finalement aimés ». (Alain, 1932, p. 34-35)

Il ressort de ces propos que les hommes comprennent parfois mieux le langage de la dissuasion que celui de la persuasion. En d'autres termes, pour être écouté, il faut être craint. Mais la force éduque-t-elle mieux que le langage ? Pour éduquer, faut-il réprimer ou convaincre ? Quelle est la place de la punition dans le processus éducationnel ?

Il est vrai que l'usage abusif de la discipline dévoie l'éducation mais une éducation sans punition est vaine. Punir, c'est réprimer, châtier, infliger une souffrance à quelqu'un qui a commis une faute. « Punir c'est infliger un mal pour compenser ou annuler un autre mal » (E. Prairat, 2001, p. 28). Si on pousse la rigueur plus loin, on peut établir une distinction entre la punition et le châtiment. Prairat trouve cette distinction dans la tradition chrétienne. À ce titre, il rappelle :

> La tradition chrétienne ne manque pas une occasion d'opposer le châtiment à la punition avec le souci affiché de valoriser le premier terme. On châtie celui qui fait une faute afin de l'empêcher d'y retomber, on veut le rendre meilleur… On punit celui qui a fait un crime pour le faire expier : on veut qu'il serve d'exemple. Le châtiment dit une correction, mais la punition ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on punit. […] Le châtiment lui-même est plus moral, plus paternel que la punition proprement dite, même quand il semble plus humiliant et plus sévère. Les pères châtient leurs enfants ; les juges font punir les malfaiteurs… Le châtiment dit surtout une correction profitable à celui qui la reçoit ; mais la punition dit avant tout une peine infligée à celui qu'on veut punir

> [...] Si punir c'est venger l'infraction de la loi, châtier, c'est tendre à améliorer (E. Prairat, 2001, p. 30)

Ce long texte permet de comprendre la différence entre le châtiment et la punition selon le but assigné à chacun d'eux : le premier sert à améliorer tandis que le second sert à infliger une douleur.

C'est le prix à payer. L'adage dit : « qui aime bien châtie bien ». Châtier au nom de l'amour signifie qu'on ne veut plus que l'être aimé retombe dans les travers d'hier. Mais comment faire accepter au châtié et au puni leur sort ? Ici intervient un autre terme : la sanction. Elle diffère des deux premiers termes en ce qu'il renferme à la fois la répression et la récompense, car elle est en définitive la conséquence d'une action.

Conclusion

En Côte d'Ivoire, le retour au multipartisme s'est accompagné d'une multiplication des associations d'élèves et étudiants. Certains, appelés par abus de langage « syndicats », s'illustrent par la violence. Refusant le pluralisme syndical, ils n'hésitent pas à pourchasser, violenter et parfois assassiner des militants de syndicats rivaux. Cette violence congénitale s'explique d'une part par l'influence et la manipulation de dirigeants politiques voulant se servir de ces associations pour imposer et maintenir leur influence sur l'espace universitaire, et d'autre part par la dépravation constante des mœurs dont l'un des effets est la violence estudiantine exercée à la fois sur les étudiants, le personnel administratif et académique. Nous avons mené cette étude pour proposer des solutions qui pourraient permettre de ramener la paix et la sérénité dans l'espace universitaire. La première solution est d'ordre éducatif et pédagogique. En Côte d'Ivoire, l'université n'a pas une vocation éducative contrairement au secondaire. Cependant elle peut combler ce déficit en restaurant et en renforçant l'autorité dont Hannah Arendt dit qu'elle « a disparu du monde moderne » (H. Arendt, 1972, p. 121). Cette autorité peut s'exercer par le pouvoir de la connaissance que détiennent les enseignants et l'administration universitaire. Au pouvoir de la connaissance peut s'ajouter le charisme en tant que pouvoir naturel qu'a un homme pour se faire accepter et respecter. Les étudiants étant des êtres raisonnables, le pouvoir de la connaissance et du

charisme peut les persuader et les convaincre de renoncer à la violence. Mais si cette solution s'avère insuffisante, son efficacité peut être renforcée par la sanction qui, en écartant la violence doit conduire les étudiants à subir les conséquences de leurs actes.

Références bibliographiques

ALAIN, 1932, *Propos sur l'éducation*, Paris, PUF.

ARENDT Hannah, 1972, *La crise de la culture*, trad. Patrick Lévy, Paris, Gallimard.

CHANIAL Philippe, 2006, « Une foi commune : démocratie, don et éducation chez John Dewey », in *Revue du Mauss*, n° 28/2, Paris, La Découverte, pp. 205-250.

FIÉ Doh Ludovic, 2003, *La Théorie Critique chez Herbert Marcuse*, thèse de Doctorat Unique, Bouaké, Université.

FIÉ Doh Ludovic, 2007, « École et violence. Contribution à la critique de la régression vers la barbarie », in *LE KORE*, Revue ivoirienne de philosophie et de culture, N°38, pp. 71-89.

FREUD Sigmund, 2010, *Le malaise dans la culture*, trad. de Dorian Astor, Paris, Flammarion.

GUYAU Jean-Marie, 1985, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction*, Paris, Fayard.

KANT Emmanuel, 2006, *Qu'est-ce que les Lumières ?,* trad. Dominique Bourel et Stéphane Piobetta, Paris, Éditions Mille et une nuits.

KANT Emmanuel, 1993, *Réflexion sur l'éducation*, trad. Alexis Philonenko, Paris, Vrin.

La BIBLE, 2000, Paris, société biblique française.

LEMIERE Vincent, 2017, « Politique et éducation chez Rousseau », in *Enseignement Catholique,* 15 et 16 juin, www.ensignement-catholique.fr, consulté le 12 mai 2022.

PRAIRAT Eirick, 2001, *Sanction et socialisation*, Paris, PUF.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1960, *Émile ou de l'éducation*, Paris Flammarion

WEBER Max, 1971, *Économie et société*, traduction de J. Chavez G. de Dampierre, Paris, Plon.